



Location longue durée de 15 voitures

Segment B1 « Citadines », « Ludospaces » et Segment M2 ou H1 « Berlines »

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

### **MARCHE PUBLIC DE SERVICES A PROCEDURE ADAPTEE N°2017-003**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :  
Lundi 12 juin 2017 à 12h00**

Maître d'ouvrage : **CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
GRAND EST**  
2 rue Augustin Fresnel  
57082 METZ CEDEX 3

Pouvoir adjudicateur : **Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers  
et de l'Artisanat Grand Est**

Conduite d'opération : **M. KLEIN  
Secrétaire Général**

# SOMMAIRE

<b>Art. 1 -</b>	<b>Objet de la consultation et du marché</b>	<b>3</b>
<b>Art. 2 -</b>	<b>Conditions de la consultation</b>	<b>3</b>
<b>Art. 3 -</b>	<b>Présentation des offres</b>	<b>5</b>
<b>Art. 4 -</b>	<b>Examen et classement des offres</b>	<b>6</b>
<b>Art. 5 -</b>	<b>Conditions d'envoi ou de remise des offres</b>	<b>8</b>
<b>Art. 6 -</b>	<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>9</b>

Le présent document comporte 9 pages

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché concerne l'opération suivante :

**Location longue durée de 15 véhicules de type «citadines» segments B1, « ludospaces » et « berlines » segment M2 ou H1 pour une durée de 36 mois et 60 000 Km en solution de base, option 1 : 24 mois et 40 000 km, option 2 : 48 mois et 80 000 km, sans chauffeur.**

Référence du marché : 2017-003

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET DU MARCHE**

### **2.1 Etendue de la consultation**

La présente consultation est lancée telle que décrite au Cahier des Charges de l'opération.

Procédure adaptée en application des dispositions du Code des Marchés Publics et aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.2 Conduite d'opération**

La conduite d'opération est assurée par :

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST  
2 rue Augustin Fresnel  
57082 METZ CEDEX 3

Contact pour le marché : Dominique KLEIN, Secrétaire Général

### **2.3 Décomposition en tranches et en lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Le marché est décomposé en 9 lots :

- Lot 1 : 3 Véhicules citadines à BVM
- Lot 2 : 1 Véhicule citadine à BVA
- Lot 3 : 2 Véhicules citadines électriques
- Lot 4 : 1 Véhicule berline à BVA
- Lot 5 : 1 Véhicule ludospace à BVM
- Lot 6 : 2 Véhicules citadine à BVM
- Lot 7 : 3 Véhicules citadine à BVM
- Lot 8 : 1 Véhicule berline à BVA
- Lot 9 : 1 Véhicule citadine à BVM

Le candidat a la faculté de soumissionner pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Le candidat peut proposer une liste éventuelle de co-traitants et de sous-traitants et précisera les parties des fournitures et des services que chacun s'engage à produire (fourniture des véhicules d'une part, financement d'autre part).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### **2.4 Compléments à apporter au cahier des charges.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des charges.

#### **2.5 Variantes et options**

Les candidats ne sont pas tenus de remettre obligatoirement une offre correspondant à la solution de base telle que définie aux pièces contractuelles.

Les candidats peuvent, conformément au Code des Marchés Publics, présenter une offre comportant une ou plusieurs variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges qui ne sont pas intangibles.

Les variantes libres sont acceptées.

Celles-ci devront faire l'objet d'un mémoire explicatif faisant apparaître clairement les modifications apportées à la solution de base. L'incidence de ces variations sur le montant de l'offre de base devra figurer sur l'offre de prix du candidat.

##### **Options :**

Les candidats sont invités à répondre pour chaque lot aux plus ou moins values des options n°1 et n°2

#### **2.6 Délai de livraison et délai d'exécution**

Le candidat précisera dans son offre le délai de mise à disposition des véhicules.

Toutefois, le maître d'ouvrage exige que les dates de livraisons interviennent au plus tard dans les 90 jours suivants la notification du marché au titulaire.

Le délai d'exécution du marché et des prestations associés part de la date de livraison effective pour un délai de 3 ans en solution de base (2 ans pour l'option n°1 et 4 ans pour l'option n°2).

#### **2.7 Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Obligation est faite au soumissionnaire de signaler, durant le délai de consultation, par recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans le courrier de consultation les erreurs, omissions ou contradictions qui pourraient être relevées dans les documents qui lui sont remis.

## **2.8 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **2.9 Propriété intellectuelle des projets**

Les propositions techniques présentées par les entreprises demeurent leur propriété intellectuelle.

## **2.10 Connaissance des lieux et éléments afférents à l'exécution des marchés**

Pour l'établissement de son offre, le soumissionnaire est réputé avoir préalablement :

- pris connaissance des lieux de livraison ;
- pris connaissance de délais de livraison attendus ;
- apprécié toutes les contraintes et les conditions d'exécution des fournitures :
  - délai de commande concessionnaire / usine ;
  - délai de fabrication, toutes options et équipements retenus par le maître d'ouvrage ;
  - délai d'acheminement en concession ;
  - délai pour formalités administratives d'immatriculation ;
  - délai pour formalités d'enregistrement auprès de l'organisme en charge de la gestion du BONUS-MALUS écologique ;
  - lieux de livraison ;
  - dates différentes de livraison ;
  - incidence technique des options retenues (modifications à apporter au véhicule de base pour l'intégration des équipements optionnels).

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

L'unité monétaire choisie est l'euro €.

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- la lettre de candidature (formulaire DC1) signée par le candidat et par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
  - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires, concernant les fournitures et services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ainsi que le nombre d'employés.

#### **A Le projet de marché comprendra :**

Le dossier remis par le candidat, sous peine de nullité et de rejet de son offre, devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation signé et accepté sans modification ;
- Le bordereau de prix complété, daté et signé
- Les offres de prix du candidat librement rédigé par ses soins incluant toutes les dispositions du cahier des charges, les variantes libres éventuelles et les options;
- La documentation technique présentant les caractéristiques précises de chaque véhicule proposé en langue française ;
- Le Cahier des Clauses particulières signé et accepté sans modification
- Une note technique précisant : les modalités de livraison, d'entretien, d'assistance, de changement de pneus été et hiver ainsi que de dépannage

#### **B Un mémoire justificatif** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la fourniture et la reprise des véhicules ; ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il y sera joint les documents et informations suivants :

- Les documentations commerciales et techniques des véhicules ;
- Les incidences techniques sur le véhicule de base en fonction des variantes proposées ;
- Les délais de livraison (base, options et variantes) ;
- Les conditions de garantie (nature, étendue et durée) et d'entretien du véhicule;
- Le co-traitant, notamment concernant le financement ;
- Le taux d'émission CO2 du véhicule proposé et la consommation moyenne en cycle mixte
- Les indications concernant la plus ou moins value d'une variante libre ainsi que toutes les précisions techniques nécessaires à la compréhension de cette dernière (note technique et méthodologique détaillée).

#### **C Si nécessaire, les variantes libres**

Les variantes libres sont laissées à l'initiative des candidats (article 50). Dans ce cas, un mémoire explicatif justificatif faisant apparaître clairement les modifications apportées au projet de base devra être joint.

Le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve qu'il ait produit ou produise dans un délai de 10 jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents décrits à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'inexactitude des renseignements présentés peut entraîner des sanctions comme précisé à l'article 47 du Code des Marchés Publics.

## **ARTICLE 4 – EXAMEN ET CLASSEMENT DES OFFRES**

### **4.1 Critères d'attribution**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

- **50%** : le prix
- **20%** : la consommation de carburant et le rejet en polluant CO<sub>2</sub> des véhicules thermique et hybride ou l'autonomie du véhicule électrique
- **20%** : la richesse de l'équipement de série pour la finition de base du véhicule proposé
- **10%** : la durée et l'étendue de la garantie

#### 4.2 Erreurs potentielles

Si une discordance existe dans l'état des prix forfaitaires ou dans le bordereau des prix unitaires, entre les indications en lettres et les indications en chiffres concernant un prix, les premières prévaudront sur les secondes.

Si une discordance existe entre les prix forfaitaires ou unitaires que comporte le détail estimatif et ceux qui figurent dans l'état des prix forfaitaires ou le bordereau des prix unitaires, les indications portées sur ces derniers documents prévaudront et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent. Par contre, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire, il n'en sera pas tenu compte pour le jugement des offres.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

#### 4.3 Classement des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Il sera établi un classement des offres permettant de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, effectué selon les modalités suivantes :

- Les offres seront classées dans l'ordre décroissant du résultat obtenu par l'addition des notes :
  - du prix ;
  - de la consommation de carburant et le rejet en polluant CO<sub>2</sub> des véhicules thermique et hybride ou de l'autonomie du véhicule électrique ;
  - de la richesse de l'équipement technique.
  - De la durée et de l'étendue de la garantie
- **L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle classée au premier rang en ayant obtenu le total des notes le plus élevé.**
- Après classement des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 offres les mieux classées.

## ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Conformément aux dispositions du Code des Marché Publics et du décret 2016-360 du 25 mars 2016, les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation en ligne à l'adresse suivante : [www.crma-grandest.fr](http://www.crma-grandest.fr) rubrique MARCHES PUBLICS ou de le retirer sous forme reprographiée en formulant la demande à la CRMA Grand Est, 2 rue Augustin Fresnel 57082 METZ CEDEX 3 ou encore par mail à l'adresse suivante : [lgeiger@crma-grandest.fr](mailto:lgeiger@crma-grandest.fr).

Les candidats peuvent déposer leur offre par voie postale ou par dépôt au siège de la CRMA Grand Est.

Les concurrents doivent impérativement choisir un seul de ces moyens de transmission.

1) Si le candidat remet son offre par voie postale ou dépôt contre récépissé :

L'enveloppe sera présentée sous forme de pli cacheté et identifiée contenant tous les documents prévus à l'article 3 du présent règlement.

**L'ENVELOPPE UNIQUE CACHETEE ET IDENTIFIEE portera la mention «MAPA Marché 2017-003 – NE PAS OUVRIR», ainsi que les coordonnées du candidat.**

et l'adresse suivante :

**Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est  
2 rue Augustin Fresnel  
57082 METZ CEDEX 3**

Le pli cacheté devra être envoyé pour qu'il soit réceptionné pour le :

**Lundi 12 juin 2017 à 12 heures au plus tard.**

2) Si le candidat remet son offre au siège de la CRMA :

L'enveloppe sera présentée sous forme de pli cacheté et identifiée contenant tous les documents prévus à l'article 3 du présent règlement.

**L'ENVELOPPE UNIQUE CACHETEE ET IDENTIFIEE portera la mention «MAPA Marché 2017-003 – NE PAS OUVRIR», ainsi que les coordonnées du candidat.**

Elle sera remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est  
2 rue Augustin Fresnel  
WTC – Tour B – 2<sup>ème</sup> étage  
57082 METZ CEDEX 3**

Le pli devra être remis le :

**Lundi 12 juin 2017 à 12 heures au plus tard**

Dans tous les cas, les plis devront être transmis au secrétariat, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, avant la date et l'heure limites indiquées à l'article 5 alinéa 1, ou, s'ils sont envoyés par La Poste, ils devront l'être à cette même adresse et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.



## ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse mail suivante : [contact@crma-grandest.fr](mailto:contact@crma-grandest.fr)

A noter : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute consultation anonyme du dossier de consultation induit un renoncement de sa part, au droit à l'information. De ce fait, toute nouvelle modification apportée à ce dossier par le maître d'ouvrage, ainsi que toute question / réponse ne seront pas communiquée aux candidats ayant procédé à une consultation anonyme.

### **Renseignements d'ordre administratif et technique :**

CHAMBRE REGIONAL DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST  
Tel : 03 87 20 36 80 - Télécopie : 03 87 75 41 79 - Courriel : [contact@crma-grandest.fr](mailto:contact@crma-grandest.fr)  
2 rue Augustin Fresnel  
57082 METZ CEDEX 3

Une réponse sera alors adressée en temps utile **à toutes les entreprises** ayant retiré le dossier.

Fait à Metz, le

Le Président,  
Personne responsable du marché public,

Bernard STALTER

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Le loueur et le vendeur (Date, cachet et signature)